



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°575) DE MISE A
DISPOSITION, DE LA SALLE BOUQUET, A
L'ASSOCIATION COLLECTIF BONHEUR
INTERIEUR BRUT**

**DÉCISION N° AU-19-152
EN DATE DU 08 AVRIL 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de la fonction à Madame Odile SEGURET, 6^{ème} Adjointe au Maire ;

VU la demande de l'Association « Collectif Bonheur Intérieur Brut » représentée par Madame Anne GRAILLE, en qualité de Présidente, et domiciliée, 41/43 rue Raymond du Temple, 94300 VINCENNES, afin d'organiser des répétitions dans la salle Bouquet, les 18, 19, 21, 22 mars 2019 de 10 h à 16 h et le 20 mars 2019 de 10 h à 13 h ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Collectif Bonheur Intérieur Brut » représentée par Madame Anne GRAILLE, en qualité de Présidente, et domiciliée, 41/43 rue Raymond du Temple, 94300 VINCENNES, une convention de location de salle, afin d'organiser des répétitions dans la salle Bouquet, les 18, 19, 21, 22 mars 2019 de 10 h à 16 h et le 20 mars 2019 de 10 h à 13 h ;

LA GRATUITÉ de la mise à disposition.

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du
tourisme,

Signé

Odile SÉGURET